

CIRCULAIRE 025-22

25 février 2022

**LIMITES DE POSITIONS – PRODUITS
INSCRITS SUR OBLIGATIONS DU
GOUVERNEMENT DU CANADA (MOIS
D'ÉCHÉANCE EN COURS)**

Les limites de positions applicables aux contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada et aux options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada pour le premier mois de règlement, ont été mises à jour tel que reflété dans le fichier des limites de positions. Le fichier des limites de positions est accessible à partir de l'Annexe 1 et de cette [adresse URL](#). Les limites de positions en vigueur seront comme suit :

Produit Inscrit	Mois d'échéance	Limite de positions du mois d'échéance en cours	Date d'entrée en vigueur (après la fermeture des marchés)
Les contrats CGB et les options sur les contrats CGB	Mars 2022	76 600	2022-03-01
Les contrats CGF et les options sur les contrats CGF	Mars 2022	20 000	2022-03-01
Les contrats CGZ et les options sur les contrats CGZ	Mars 2022	44 250	2022-03-01
Les contrats LGB	Mars 2022	35 405	2022-03-01

Veuillez adresser toute question ou demande de renseignement à la Division :

- info.mxr@tmx.com
- 514 787-6530
- sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- sans frais au Royaume-Uni en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.